

EXPÉRIMENTATION DU CANNABIS MÉDICAL EN FRANCE : DÉMARRAGE EN SEPTEMBRE



L'expérimentation du cannabis médical en France devrait débuter en septembre 2020 a annoncé l'Agence national de sécurité du médicament (Ansm).

Le comité scientifique consacré à la mise en œuvre de cette expérimentation a déterminé ses conditions de mise en pratique ainsi que les cahiers des charges pour les produits utilisés, leur distribution, le suivi des patients et la formation des professionnels.

Pour rappel, le cannabis médical devrait être expérimenté pour les situations suivantes :

- dans les douleurs neuropathiques non soulagées par d'autres thérapies
- dans certaines formes d'épilepsie sévères et résistantes aux autres traitements
- dans le cadre des soins des effets secondaires des chimiothérapies
- dans les soins palliatifs
- dans les contractions musculaires incontrôlées de la sclérose en plaques

L'objectif de l'expérimentation est d'évaluer en situation réelle le circuit de prescription et de délivrance de ces produits et l'adhésion des professionnels et des patients à ce dispositif.

Pour en savoir plus, l'Ansm a mis place une page de Questions/réponses sur le cannabis à usage médical.